



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Séance ordinaire du 30 juin 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente juin à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA-MONTEIRO, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;

EXCUSÉS : Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

OBJET : RAPPORT 2021 D'UTILISATION DES DOTATIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE ET DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-2 ;

VU le tableau ci-annexé listant les opérations retenues pour chacune des dotations et leur taux de financement des dépenses ;

VU l'avis de la commission municipale en date du 23 juin 2022 ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN présentant le rapport d'utilisation des dotations accordées au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2021 ;

CONSIDERANT qu'en 2021, l'Etat a attribué des dotations nécessaires aux financements d'opérations remplissant les conditions d'éligibilités ;

CONSIDERANT que le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine s'élève à 964 388 euros et celui des financements « Politique de la Ville » relatifs aux Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Programme de Réussite Educative ainsi qu'au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à 261 300 euros ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

PREND ACTE de l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et des financements Politique de la ville dont a bénéficié la commune de Saint-Ouen l'Aumône pour l'année 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 11/07/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE